

mettrait de construire deux maisons de \$50,000 ou six maisons de \$17,000. Je crois que dans la situation actuelle, la première méthode de distribution est un gaspillage insensé de ressources, tandis que l'autre est plus juste et plus efficace.

• (3.10 p.m.)

Le bill C-192 comprend des modifications à la loi nationale sur l'habitation qui portent à la fois sur l'assurance des prêts et sur les dispositions visant surtout le logement pour les personnes à revenu modique. Ces modifications portent aussi sur des questions relatives au vaste problème de l'aménagement urbain. Étant donné qu'à l'avenir nous serons obligés de nous occuper beaucoup plus de produire des logements pour les personnes à revenu modique, je tiens à faire maintenant quelques commentaires sur le logement social qui constitue un aspect de cette politique.

La Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain a soulevé un grand nombre d'objections au sujet des effets sociologiques de la forme actuelle des logements sociaux réalisés jusqu'à maintenant. La Commission elle-même, bon nombre d'organismes à caractère social et des personnes très compétentes ont fait un grand nombre de recommandations qui pourraient servir à améliorer la qualité de ces ensembles et à réduire au minimum la flétrissure qui semble marquer les occupants des logements sociaux; tout cela en vue de créer un milieu qui ne porte pas atteinte à la dignité de l'homme.

Le gouvernement a l'intention d'encourager le plus tôt possible tout ce qui sera fait pour relever le niveau de vie dans ces ensembles et d'encourager toutes les améliorations proposées à l'égard des logements destinés aux personnes à faible revenu. Cependant, alors que nous étudions des moyens d'améliorer la situation, nous ne pouvons pas perdre de vue le fait qu'un grand nombre de personnes souffrent présentement de ne pas pouvoir trouver et se payer un logement convenable dans le sens strictement matériel du mot. Ces besoins sont pressants dans bien des régions du pays et particulièrement dans les plus grandes villes. Le gouvernement ne peut pas retarder l'exécution de programmes rendus à une phase avancée de développement dans les cas où la remise à plus tard de leur approbation empêcherait sûrement de procurer les logements dont ces personnes ont tellement besoin. La Commission d'étude a attiré l'attention du public sur ce problème. Dans la mesure du possible, les programmes en cours sont améliorés de façon à tenir compte de ces idées.

Afin de rendre bien claires les intentions du gouvernement, à brève et à longue échéance, je tiens à déclarer bien nettement que nous

[L'hon. M. Andras.]

appuyons en principe le maintien de l'aide du gouvernement fédéral en vue d'augmenter la disponibilité d'habitations à caractère social et lui accorderons une grande priorité. Ce programme d'habitations, depuis quelques années, a atteint un rythme de plus en plus accéléré. Ce rythme ne sera pas ralenti pendant qu'il se fait une étude et une analyse sérieuses de son efficacité et de sa suffisance.

Les programmes particuliers de logements sociaux qui ont été approuvés par la SCHL mais dont l'exécution n'a pas encore été autorisée parce qu'on attendait une autorisation du gouvernement sur la ligne de conduite à suivre, pourront aller de l'avant. Les gouvernements provinciaux en cause en ont été informés.

Nous avons, de plus, l'intention de recevoir et d'examiner toutes les demandes qui nous seront soumises et nous autoriserons la mise en marche des programmes acceptables qui reçoivent l'appui des gouvernements provinciaux, dans la mesure où les capitaux disponibles nous permettront de le faire et dans les limites de prévisions budgétaires généreuses mais non illimitées. Mais nous ne permettrons pas que cette décision influe sur l'intensification immédiate des entretiens avec les provinces en vue d'améliorer les caractéristiques d'ordre matériel et social des logements sociaux. Nous espérons pouvoir nous mettre d'accord rapidement avec chaque province quant au genre de logement social qui conviendra le mieux à son territoire particulier.

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre me permettrait-il ici de lui poser une question? Dois-je comprendre de ses propos qu'à son avis, on a eu tort de différer la mise en œuvre de ces programmes?

**M. Andras:** Je ne crois pas qu'on ait eu tort, monsieur l'Orateur. Il s'agissait, je pense, d'un effort courageux. Rien n'a été négligé en vue de l'amélioration des projets en cours. Mon dilemme était qu'un certain temps s'était écoulé et que, même si des solutions meilleures seraient possibles à l'avenir, un besoin immédiat existait. Ce n'était pas une erreur, je pense, mais le temps nous a vite rattrapés.

Nous espérons que ces entretiens prendront fin d'ici quelques semaines afin que nous puissions formuler, à l'égard des programmes de logements sociaux, des critères améliorés qui pourront être mis en œuvre le plus tôt possible, mais au plus tard dans la préparation des programmes à réaliser en 1970, grâce à une aide financière du gouvernement.

Nous avons aussi l'intention, après avoir consulté les provinces, de mettre en marche un programme de recherche et d'étude portant sur les aspects plus variés des habita-